

Communiqué de presse

## 29 médecins libéraux décédés du Covid-19

---

La Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF), qui gère notamment le régime invalidité-décès des médecins exerçant à titre libéral, a déploré, au 30 avril 2020, 29 décès de médecins directement liés à ce virus :

- 17 médecins en activité (dont 2 en cumul retraite / activité libérale),
- 12 médecins retraités.

Le Président, le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel tout entier de la CARMF tiennent à s'incliner devant la douleur des familles de médecins libéraux décédés, que ce soit dans l'exercice de leur vocation ou trop tôt après une vie au service des autres et les assurent de leurs plus sincères condoléances.

La CARMF a également enregistré plus de 4 500 demandes d'indemnisations d'arrêts de travail de médecins en rapport avec le Covid-19.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la CARMF a, dès le début de la crise, pris la pleine mesure de la situation de ses affiliés, directement exposés à l'épidémie de coronavirus (covid-19) et décidé la mise en place de mesures exceptionnelles comme :

- **la prise en charge des** médecins pendant toute la durée de l'interruption d'activité liée au Covid-19, et ce **dès le premier jour d'arrêt de travail** ;
- **la prise en charge** aussi bien **des médecins** libéraux **malades** du coronavirus, que des **médecins en situation fragile** (grossesse, pathologies à risque) ;
- **le versement d'une aide** variant de **67,54 € à 135,08 €** par jour selon la classe de cotisation applicable, s'ajoutant aux 112 € versés par l'Assurance maladie.

---

*La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,8 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,8 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (220 millions d'euros en 2018), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).*

Contact presse :  
Service communication - Grégoire Marleix  
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23  
E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)